



Je ne suis pas déclaré auprès de l'urssaf

Par **aeternam**, le **20/11/2010** à **14:04**

Bonjour,

Je suis dans une situation très délicate. En effet, j'ai eu 18 ans récemment et j'ai voulu travailler pour la première fois dans une pizzeria en tant que livreur. Tout ce passer bien, ça faisait environs 1 mois, mais il y a 2 jours, il y a eu un contrôle de l'URSSAF au restaurant, et on s'est rendu compte qu'aucun employeur n'était déclarer, donc nous avons droit a de fausse fiche de paye (où toutes les charges étaient évidemment déduites)et a de faux contrats. Je suis convoqué a l'urssaf mercredi, je sais pas vraiment quoi faire. Sachant que je continue de travailler, mais j'ai peur de ne pas être payer à la fin du moi d'autant plus que mon employeur n'est pas solvable il est très endetté et il n'a rien en sa possession mis à part le matériel de cuisine. Donc voila je sais pas quoi faire, parce que j'aimerais bien récupérer mes charges sociales que j'ai versé pour rien. Je ne sais vraiment pas comment faire d'autant plus que je n'ai pas les moyens de prendre un avocat.

Cdt